



Métropole Rouen Normandie

MISE À DISPOSITION DE TERRAINS pour le fauchage ou l'écopâturage

71 communes
494 382 habitants
66 370 hectares
Lauréat TEN 2019

Actuellement, la collectivité recense plus de **490 espaces** dont elle a la gestion. Tous n'ont pas vocation à être mis à disposition.

L'ESSENTIEL

La Métropole Rouen Normandie met à disposition des terrains gratuitement en échange de leur entretien par fauchage tardif ou écopâturage. Les sites peuvent appartenir à la collectivité ou à d'autres entités du territoire. En encadrant ce dispositif, la collectivité facilite la mise en relation entre les propriétaires fonciers et les propriétaires d'animaux, apporte un appui technique et valorise un mode de gestion favorable à la biodiversité.

L'ORIGINE DU PROJET

Dans le cadre de ses programmes en faveur de la biodiversité et de l'agriculture menés depuis 2012, la Métropole Rouen Normandie a opté pour le fauchage tardif ou le pâturage de certains espaces verts : bordures de champs, échangeurs, terrains sportifs, lotissements... C'est un moyen efficace pour entretenir les sites à moindre coût et baisser la quantité de déchets verts produits. La mise à disposition de terrains s'inscrit dans cette démarche.

EN CHIFFRES

89

terrains attribués pour du fauchage tardif ou de l'écopâturage

1/10 ETP

consacré au dispositif : conventions, visites, mises en ligne

parmi eux **75**

espaces verts (dont 50 appartenant à la Métropole)



L'ACTION PAS À PAS

Cadrer le projet

En 2015, le service environnement de la Métropole Rouen Normandie rédige une [note](#) pour améliorer la gestion différenciée de ses espaces verts en proposant la mise en place de l'écopâturage. Il s'agit de cadrer le dispositif envisagé. Les économies de gestion et d'entretien des terrains sont estimées à 19 000 euros par an. Au bout de 6 mois, le dispositif obtient la validation politique.

Recenser les terrains disponibles

Espaces verts, coteaux calcaires, zones humides... tous les terrains fauchables ou pâturables sont recensés. Seules les parcelles non polluées sont mises à disposition pour l'écopâturage.

Les critères sont renseignés dans une base de données :

- Le terrain (localisation, surface de la parcelle, inclinaison).
- Les équipements sur place (type et état des clôtures, eau potable, électricité).
- Les contraintes et le mode de gestion envisagé. Pour le fauchage, le document indique la période et le nombre de fauches prévues. Pour l'écopâturage, le formulaire précise le type d'animaux, les mois recommandés et le nombre d'animaux autorisés sur le site. Le chargement moyen annuel dépend des enjeux écologiques du site : faible pour des espaces à forts enjeux (prairies humides, coteaux calcaires), et un peu plus important pour des espaces à faibles enjeux (friches, bassin de rétention). Il est évalué à partir d'une [méthode de calcul du chargement](#).

Rendre les terrains pâturables

La Métropole se charge de poser des clôtures sur les terrains naturels qui n'en possèdent pas. Pour les espaces verts, les sites peuvent être proposés non clos et la clôture peut aussi être installée par le candidat qui placera des animaux. Le fauchage est réservé aux grands espaces ouverts et faciles à entretenir, soit seulement 10 à 15 % des terrains proposés.

Sélectionner les candidats

Les bénéficiaires du dispositif sont des agriculteurs, des particuliers, des associations ou des entreprises, possédant des animaux et résidant - ou pas - sur le territoire de la Métropole. Le [règlement d'attribution des parcelles](#) précise tous les critères de notation des candidatures pour départager, de façon objective, plusieurs candidats postulant pour un même site. La Métropole Rouen Normandie favorise prioritairement les exploitants agricoles conformément à sa politique de soutien de la filière agricole, les demandeurs dont la localisation est proche de la parcelle, etc.

Le dossier de candidature comporte trois fiches à remplir par les candidats :

- [Fiche informations candidat](#), pour mieux connaître les potentiels bénéficiaires.
- [Fiche candidature site](#), pour chaque site sur lequel le candidat postule.
- [Fiche « hiérarchisation des sites](#), pour les candidats postulant sur plusieurs parcelles.

Rédiger une convention d'occupation pour 3 ans

Au lancement du dispositif, les parcelles proposées étaient uniquement la propriété de la Métropole Rouen Normandie. Après un an de fonctionnement, les communes et les partenaires de l'opération ont été invités à en proposer à leur tour.

La convention [propriétaire-intervenant](#) définit les conditions de mise à disposition de chaque parcelle entre le propriétaire et l'intervenant. Elle spécifie la responsabilité de chaque partie, la durée, les modalités de résiliation, etc. Elle est renouvelable sans limite, tant que les terres sont disponibles et que les occupants respectent le règlement.

Le modèle de convention a été réalisé avec l'aide des services juridiques de la collectivité afin de s'assurer que la responsabilité des animaux soit du ressort de leur propriétaire en cas d'incidents (fugue, détérioration, etc.).

Mettre les terrains à disposition toute l'année

Le catalogue des terrains disponibles est consultable en permanence sur le site Internet de la Métropole Rouen Normandie. Chaque terrain possède une [fiche](#) répertoriant toutes ses caractéristiques. Le dispositif est souple : les candidatures peuvent être déposées à tout moment de l'année et les sites sont attribués au fil de l'eau en fonction des demandes. Les terrains restent peu de temps en attente, la demande étant plus importante que l'offre. La collectivité y voit aussi un avantage : peu de candidatures à analyser en même temps.



Les sites sont attribués au fil de l'eau en fonction des demandes. La collectivité y voit aussi un avantage : peu de candidatures sont à analyser en même temps.



Faire connaître le dispositif

Expliquer la démarche le plus tôt possible après des riverains évite certaines incompréhensions. Des brochures et [affiches](#) ont été distribuées dans toutes les communes de la Métropole.

Le dispositif est relayé dans le magazine et sur les réseaux sociaux de la collectivité. Trois [communiqués de presse](#) ont été transmis aux médias. Les retombées ont été importantes, avec des reportages TV, des articles dans la presse locale, nationale et spécialisée. L'action est encore mieux relayée quand la Métropole est récompensée au concours Capitale française de la biodiversité, distinguée "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2016".



6 RAISONS POUR AGIR

- 1 Favoriser la biodiversité en entretenant les parcelles par une gestion écologique.
- 2 Réduire les coûts de gestion (fauchage et transport) des espaces verts.
- 3 Être vecteur de lien social entre les hommes et la nature, entre propriétaires et exploitants.
- 4 Transformer les déchets verts en ressources.
- 5 Éliminer les nuisances sonores (liées aux engins mécaniques d'entretien)
- 6 Communiquer plus facilement autour de la gestion des espaces verts.

LES + POUR LA BIODIVERSITÉ

L'**écopâturage** est un **mode de gestion doux** pour le milieu naturel car les traitements phytosanitaires et les nuisances sonores sont inexistantes.

Les animaux broutent certains espaces et en délaissent d'autres, créant ainsi une **mosaïque d'habitats propices à la biodiversité**. Certaines espèces fleurissent là où une tonte mécanique régulière ne laisse aucune place à d'autres espèces végétales et aux insectes qui s'en nourrissent.

Les animaux transportent des graines dans leur pelage et sous leurs sabots, **facilitant leur dispersion et le développement d'espèces végétales**.

Les déjections des animaux jouent un rôle fertilisant puissant et enrichissent le sol, créant des **micro-habitats** précieux pour le développement de champignons et des insectes coprophages notamment.

Le **fauchage tardif** laisse aux plantes sauvages la possibilité d'effectuer leur **cycle et de se reproduire**. Les espaces deviennent des zones refuges pour de nombreux petits animaux et insectes pollinisateurs qui y trouvent nourriture, gîte et abri.

L'écopâturage et le fauchage tardif sont des accélérateurs de biodiversité !

LES PARTENAIRES

Le Conservatoire botanique national de Bailleul et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie ont mené des actions pour renforcer la connaissance : recensement et inventaire, plan de gestion des sites, évaluation de l'intérêt écowologique de certains sites, etc.

Conservatoire d'espaces naturels de Normandie

Site de Rouen - Rue Pierre de Coubertin BP 424,
76805 Saint Etienne du Rouvray
Tél. : 02 35 65 47 10
<http://cen-normandie.fr>

Conservatoire botanique national de Bailleul

Antenne Normandie - Rouen - Jardin des plantes
114 ter, avenue des Martyrs de la Résistance
76100 Rouen
Tél. : 02 35 03 32 79
<https://www.cbnbl.org/lantenne-normandie-rouen>

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ S'assurer que le terrain est toujours entretenu.
- ▶ Être médiateur lorsqu'il y a un problème de voisinage notamment quand le terrain est proche des habitations.
- ▶ Prévenir les dégradations.
- ▶ Si appel à candidature : le lancer à la fin de l'hiver, quand les propriétaires d'animaux sont en recherche de pâtures.

PERSPECTIVES

Pour les années à venir, la collectivité ambitionne d'élargir le dispositif à davantage de partenaires. Elle souhaite aussi allonger la durée des conventions pour alléger la charge administrative de la collectivité. Elle aimerait étendre le dispositif en auto-gestion, pour des particuliers désirant faire entretenir leur terrains gratuitement.

SIMPLE ET EFFICACE



ÉCO-PÂTURAGE

UN MODE DE GESTION ÉCOLOGIQUE

Le site a fait l'objet d'un appel à candidature afin d'accueillir des animaux pour les faire pâturer.

Cette technique de gestion assure un entretien du milieu et évite sa fermeture par boisement naturel.

L'accès est formellement interdit à toute personne sur l'ensemble de la parcelle.

Merci de

- respecter la clôture et les animaux,
- ne pas ouvrir les portails pour éviter la fuite des animaux,
- ne pas nourrir les animaux pour qu'ils restent en bonne santé.

En cas d'anomalie (animal blessé ou coincé, clôtures ou portails ouverts...), merci de contacter XXX



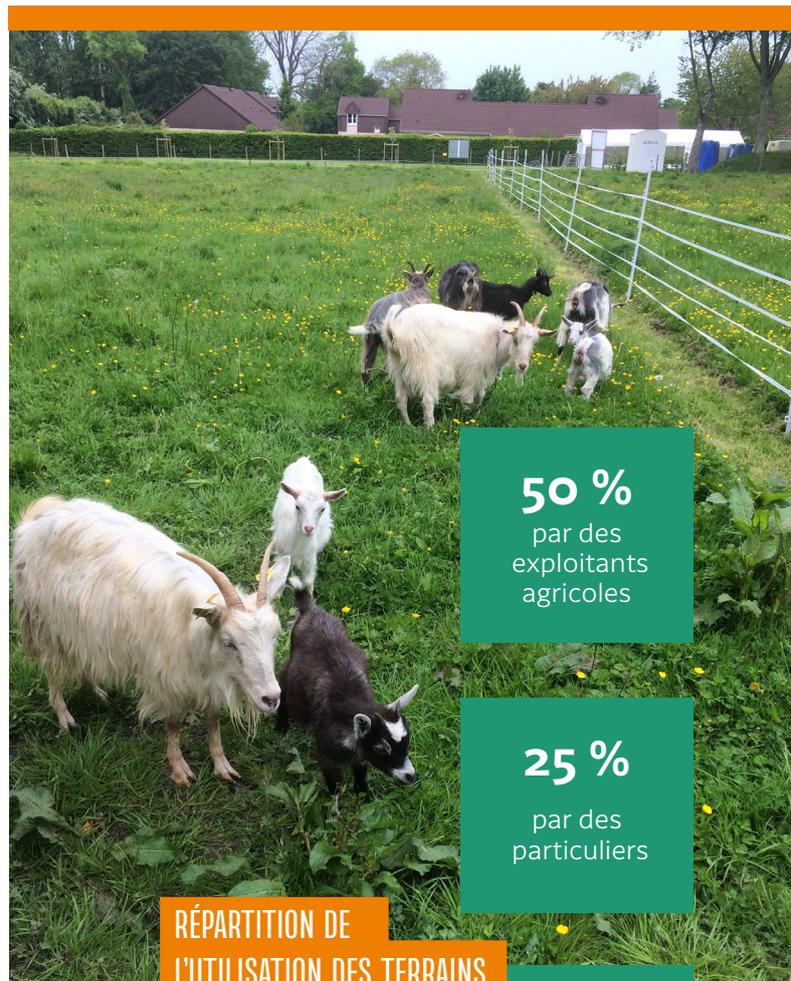
Pour une fois, c'est moi qui tends



Sur chaque site un [panneau informatif sur l'écopâturage](#) est apposé, mentionnant les coordonnées de l'éleveur, joignable en cas d'anomalie : animal blessé ou coincé, clôture abîmée, portail ouvert, etc.

CONTACT

Audrey Bargé, Coordinatrice Biodiversité - Gestion différenciée
Métropole Rouen Normandie
Direction Energie, Environnement
Service Milieux Naturels
✉ audrey.barge@metropole-rouen-normandie.fr
Tél. : 02 35 52 95 37 / 06 64 57 13 70
<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/ecopaturage>



50 %
par des exploitants agricoles

25 %
par des particuliers

RÉPARTITION DE L'UTILISATION DES TERRAINS

25 %
par des associations

ILS LE FONT AUSSI

Le Havre Seine Métropole met à disposition gratuitement des [parcelles en herbe](#) pour la production de foin ou le pâturage. Ces terrains sont, pour la plupart, des bassins d'orage et ne sont pas destinés à accueillir des activités de loisirs, de jardinage ou des cultures agricoles.

Seine Eure Agglo propose aux habitants (associations, entreprise, agriculteurs, etc.) qui le souhaitent de mettre à leur disposition des [terrains inoccupés de son territoire](#) pour faire pâturer des animaux. Les propriétaires s'engagent à clôturer le site si nécessaire.

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable - Juin 2020

Contact ANBDD : Catherine LARINIER - mail : catherine.larinier@anbdd.fr - tel. : 02 35 15 78 03
Rédaction : Catherine LARINIER (ANBDD)
Relecture : Sophie LECUIT, Romain DEBRAY (ANBDD)
Mise en page : Catherine LARINIER
Photos : Métropole Rouen Normandie
Illustration : Alexandre DUDOUBLE (ANBDD)

ANBDD,
L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr